

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 619

20 mars 2009

SOMMAIRE

Admiral Global & International S. à r.l.	29667	International Railway Services	29667
Agroindustriel International S.A.	29709	International Railway Services	29669
Alsa S.A.	29672	International Railway Services	29668
Amco Invest S.à. r.l.	29671	International Railway Services	29668
Ananas S.A.	29708	Investment 2000 S.A.	29703
Ananas S.A.	29701	Langenfeld S.à r.l.	29710
Arcold	29712	Langenhorn S.à r.l.	29711
ARHS developments S.A.	29667	Larchmont Holding S.A.	29670
Arzachena S.A.	29688	Lubert Management S.A.	29666
Aviavest S.C.S.	29669	Lucky Lux Consulting G.m.b.H.	29704
Cargolux Airlines International S.A.	29704	Miwweltrend	29709
Carlogy S.à r.l.	29703	Moorea 4 S.à r.l.	29683
CEA Investments Limited	29698	Nanou S.à r.l.	29671
Celan Holding S.A.	29670	Offenburg S.à r.l.	29711
CI CEL I S.à r.l.	29669	O.G.F.I.	29677
Cinnamon Winds S.A.	29708	Onoclea Corporation S.à r.l.	29670
Davidson Brothers S.A.	29666	Steinfort S.C.I.	29682
Elia Finance S.A.	29677	Stranarosa S.à r.l.	29673
Ersa S.à.r.l.	29687	Synapse Finance S.A.	29711
Fidex S.A.	29672	Tosca Holding S.A.	29701
Financiera Comercial Chonta S.A.	29673	Trillium Investments Luxembourg S.à r.l.	29703
Fox Luxco S.à r.l.	29705	Varese Holdings S.à r.l.	29704
Giengen S.à r.l.	29708	Vimowa S.A.	29712
Ginevra International S.A.	29707	W2007/W2008 Eagle S.à r.l.	29685
Golden City S.A.	29701	Whitehall European RE 1 S.à r.l.	29698
GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.	29666	Whitehall European RE 2 S.à r.l.	29710
GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l.	29685	Whitehall European RE 3 S.à r.l.	29693
GS Lux Debt Holdings V S.à r.l.	29683	Whitehall French RE 10 S.à r.l.	29699
Hercivest S.C.S.	29672	Whitehall French RE 11 S.à r.l.	29699
HSBC Property Investment (Greece)	29707	Whitehall French RE 12 S.à r.l.	29699
Iceland Glacier Products S.A.	29693	Whitehall French RE 3 S.à r.l.	29700
Immobilien Logistik	29668	Wolflux II S.à r.l.	29680
InterFact S.à.r.l.	29700	Wolflux S.à r.l.	29680

Lubert Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 69.807.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur-Délégué
Par Doeke van der Molen
Représentant Permanent

Référence de publication: 2009031222/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08232. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Davidson Brothers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur-Délégué
Par Doeke van der Molen
Représentant Permanent

Référence de publication: 2009031223/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08622. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 119.011.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSIP I MEZZANINE GLOBAL AND INTERNATIONAL S.à r.l.
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009030314/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

ARHS developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 92.986.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 2008, ainsi que les autres documents et information qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour ARHS developments S.A.

Pierre Noël / Jourdan Seerderidis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031229/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00145. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

International Railway Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 38.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES S.A.

Fidalux S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009031232/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00212. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résiliation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADMIRAL GLOBAL & INTERNATIONAL S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030320/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

International Railway Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 38.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES S.A.

Fidalux S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009031233/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00222. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

International Railway Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 38.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES S.A.

Fidalux S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009031235/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00226. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Immobilien Logistik, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.642.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 11 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Laurent HEILIGER, Monsieur Manuel HACK et Madame Stéphanie GRISIUS, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour IMMOBILIEN LOGISTIK

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009030335/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

CI CEL I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.526.

Constituée par-devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1195 du 20 juin 2006 et modifiée par-devant le même notaire, en date du 6 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 171 du 22 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CI CEL I S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009031213/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00098. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

International Railway Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 38.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES S.A.

Fidalux S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009031236/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00223. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Aviavest S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 4.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.069.

Auszug der Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. Dezember 2008

(die «Versammlung»)

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern, um ihr zu erlauben, ihr Vermögen teilweise oder als Gesamtheit zu verpfänden, zu übertragen, zu belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

Es wird der 5 Absatz des Artikels 2 «Zweck der Gesellschaft» wie folgt geändert:

Der Gesellschaft ist es gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

In Luxemburg, den 5. Februar 2009.

Beglaubigte Kopie

Unterschriften

Domizilagent

Référence de publication: 2009031674/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Celan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.244.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et information qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Celan Holding S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031227/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00153. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Onoclea Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.841.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009031219/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08590. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Larchmont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.973.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2004 les organes de la société se composent comme suit

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. SALLE PHELIPPES DE LA MARNIERRE Hugues, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1962 à Villemonble (F) demeurant à 120 Avenue de Wagram, F-75017 Paris.

M. RAGAZZONI Valerio, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I) demeurant à 248, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

Mme Béatrice JAUSSAN, employée privée, née le 26 septembre 1962 à Narbonne (Aude/France), demeurant à 120 Avenue de Wagram, F-75017 Paris.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mme Claudine VAN HAL, employée privée, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'Ecole

jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 20.02.2009.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009030515/740/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Nanou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.951.

Notification de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 10 février 2009, entre Monsieur Philippe BRENEZ, né le 1^{er} juillet 1946 à Jemappes (B), domicilié Avenue Grand Air, 20, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, et SGG S.A. (anc. Services Généraux de Gestion S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906, l'actionnariat de Nanou S.à.r.l. se compose comme suit:

- Monsieur Philippe BRENEZ, détenant 500 parts sociales.

Nanou S.à.r.l.
Fabio GASPERONI / Grégory GUISSARD
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009031676/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Amco Invest S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.157,41.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 73.269.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la Société du 4 février 2009

En date du 4 février 2009, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:
d'accepter les démissions de

- Monsieur Yves Mertz, gérant de classe B, avec effet au 28 octobre 2008,
 - Monsieur Maurice Houssa, gérant de classe B, avec effet au 8 décembre 2008,
- de nommer

- Monsieur Philip Slendzak, né le 28 mars 1962 à Longeville-Lès-Metz, France, ayant comme adresse professionnelle, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B, avec effet immédiat et à durée indéterminée,

- Madame Sylvaine Courtois, née le 24 novembre 1968 à Arlon, Belgique, ayant comme adresse professionnelle, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B, avec effet immédiat et à durée indéterminée,

de prolonger le mandat de ERNST&YOUNG, en tant que commissaire de la société avec effet immédiate à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Robert Bergin, gérant de classe A
- Monsieur Michael Madigan, gérant de classe A
- Monsieur Patrick Rochas, gérant de classe B
- Monsieur Philip Slendzak, gérant de classe B
- Madame Sylvaine Courtois, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Amco Invest S.à. r.l.
Signature

Référence de publication: 2009030434/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Alsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 111.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031704/201/12.

(090035177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Hercivest S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 4.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.072.

Auszug der Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. Dezember 2008

(die «Versammlung»)

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern, um ihr zu erlauben, ihr Vermögen teilweise oder als Gesamtheit zu verpfänden, zu übertragen, zu belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

Es wird der 5 Absatz des Artikels 2 «Zweck der Gesellschaft» wie folgt geändert:

Der Gesellschaft ist es gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

In Luxemburg, den 5. Februar 2009.

Beglaubigte Kopie

Unterschriften

Domizilagent

Référence de publication: 2009031675/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Fidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 76.161.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidée de transférer le Siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte vers L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey avec effet immédiat.

L'Assemblée a décidée de démissionner à partir du 1^{er} Février 2009 Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte comme administrateur.

L'Assemblée a décidée de démissionner à partir du 1^{er} Février 2009

Monsieur Hans DE GRAAF 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg comme administrateur et comme Administrateur-délégué

L'Assemblée a décidée de démissionner à partir du 1^{er} Février 2009

Madame Nancy Bleumer, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
comme administrateur.

L'Assemblée a décidée de nommer à partir du 01 Février 2009 comme Administrateur et comme Administrateur-délégué

La société Atlantic Trans-National sa L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey

L'Assemblée a décidée de révoquer le mandat de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg a partir de 01 Février 2009

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 01 Février 2009 comme Commissaire aux Comptes Monterey Audit Sàrl. L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey.

Fait à Luxembourg le 01 Février 2009.

Monsieur Claessens Alex pp.

Référence de publication: 2009030283/3288/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01774. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Stranarosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.907.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 16/12/2008, que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limité STRANAROSA S.A.R.L., est dorénavant la suivante:

Monsieur Manuel ROCASPANA

20-3 calle Girona, E-17600 ESPAGNE	500 parts
	<hr/> 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009031757/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Financiera Comercial Chonta S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.161,74.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.974.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Calle 50, Global Bank Tower, 16th Floor, Panama, République de Panama, sous la dénomination de "FINANCIERA COMERCIAL CHONTA SA", constituée sous la loi de Panama en date du 11 mars 1983.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollar U.S. (USD 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille dollars U.S.

(USD 50.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Panama, République de Panama, par l'assemblée des actionnaires le 31 juillet 2008 qui a décidé entre autre de transférer le siège social de la société FINANCIERA COMERCIAL CHONTA SA à Luxembourg avec effet comptable au 15 septembre 2008 et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs

pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant à Panama qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège effectif et de la continuation de la société au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de Dollars U.S. en Euro au cours de 1 Euro pour 1,4220 US Dollars au 15 septembre 2008.

3. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture exprimés en euro de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité panaméenne, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité panaméenne.

4. Adoption de la dénomination FINANCIERA COMERCIAL CHONTA SA et refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise.

5. Confirmation du transfert, avec effet comptable au 15 septembre 2008, du siège effectif de la société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de la société.

6. Acceptation de la démission des administrateurs en la personne de M. Magaly O.DE NAVARRO, M. Shenida EREYMA ESTE, M. Ambar DE LOS ANGELES VALDES DE AMAT.

7. Nomination de quatre nouveaux administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Panama par les actionnaires le 31 juillet 2008 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société à Luxembourg avec effet comptable au 15 septembre 2008 et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant à Panama qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège effectif et de la continuation de la société au Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social Dollars U.S. en Euro au cours de 1 Euro pour 1,4220 US Dollars à la date du 15 septembre 2008, de sorte que le capital social est fixé à trente-cinq mille cent soixante et un euro et soixante-quatorze cents (EUR 35.161,74) représentés par cinq cents (500) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture en euro de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 15 septembre 2008 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité Panaméenne tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité panaméenne.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination "FINANCIERA COMERCIAL CHONTA S.A." et de procéder à la refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, lesquels auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est continué une société anonyme sous la dénomination de "FINANCIERA COMERCIAL CHONTA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille cent soixante et un euros et soixante-quatorze cents (EUR 35.161,74) représenté par cinq cents (500) actions sans valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'achat et la vente de parts ou actions de sociétés tierces,
- L'achat et la vente de biens immobiliers,
- L'émission et la souscription d'emprunts obligataires convertibles ou non,
- L'octroi de toute garantie, réelle ou personnelle.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président du conseil étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 avril à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 15 septembre 2008 s'est terminé le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 30 avril 2009 à 17.00 heures.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan qui lui a été présenté, certifie que le capital social d'un montant de trente-cinq mille cent soixante et un euros et soixante-quatorze cents (EUR 35.161,74,-) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 22 janvier 2009 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, Fiduciaire d'expertise comptable et de révision, établie à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes basées sur le capital d'origine en euros:

"Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport des actifs et passifs transférés correspond au moins à la valeur du capital social de € 35.161,74 représenté par 500 actions sans valeur nominale."

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des l'administrateur en la personne de M. Magaly O. DE NAVARRO, M. Shenida EREYMA ESTE, M. Ambar DE LOS ANGELES VALDES DE AMAT.

Septième résolution

L'assemblée nomme quatre nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le

16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires aux comptes la société CeDerLux-Services S.Ar.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. LAC/2009/7298. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé); Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009031879/5770/192.

(090036031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

O.G.F.I., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 209, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 55.758.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2008

1^{ère} résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la démission de Monsieur Michel Bairin en tant qu'administrateur-délégué et administrateur.

2^e résolution

3^e résolution

Les actionnaires approuvent unanimement la nomination de Monsieur Xavier BAIRIN, demeurant à L-7303 Steinsel 44, rue des Hêtres, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

4^e résolution

Les actionnaires approuvent unanimement la nomination de Madame Elisabeth BAIRIN-CHARLIER demeurant à L-1321 Luxembourg 209, rue de Cessange sur le poste d'administrateur-délégué, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale extraordinaire

Référence de publication: 2009030389/823/24.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2009, réf. DSO-DA00392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Elia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.969.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "VINACO S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "ELIA FINANCE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000.- EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les trois cent cinquante (350) actions sont souscrites par la société "VINACO S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Romain THILLEN, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"HRT Révision S.A.", ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CH.DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009031883/239/138.

(090035913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Wolflux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wolflux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.829.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

BC European Capital VIII-1, being a "limited partnership" with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

itself represented by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16th February, 2009 (such proxy to be registered together with the present deed).

being the sole shareholder and holding all the thirty thousand (30,000) shares (parts sociales) in issue in Wolflux S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated on 4th December, 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number C-169 of 26th January 2009.

The sole shareholder declared and requested the notary to state that:

(A) The sole shareholder holds all the thirty thousand (30,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are the following:

1) Change of name of the Company from Wolflux S.à r.l. to Wolflux II S.à r.l. and consequential amendment of article 1st of the articles of incorporation of the Company;

2) Amendment of the closing date of the first financial year of the Company so that the first financial year which began on 4th December, 2008 had ended on 15th February, 2009, the subsequent financial year beginning on 16th February, 2009 and ending on 31st December, 2009, and consequential amendment of article 11 of the articles of incorporation of the Company;

3) Appointment of Ms Josephine Pallett and Mr Andrew Newington as additional managers of the Company each for an undetermined period.

Thereafter the sole shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company from Wolflux S.à r.l. to Wolflux II S.à r.l.

As a consequence, the sole shareholder resolved to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Wolflux II S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the closing date of the first accounting year of the Company so that the first accounting year which began on 4th December, 2008 had ended on 15th February, 2009, the subsequent accounting year beginning on 16th February, 2009 and ending on 31st December, 2009 and the following account years starting on 1st January, 2010 corresponding to the calendar years.

As a consequence, the sole shareholder resolved to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 15th February, 2009 and the subsequent accounting year beginning on 16th February, 2009 and ending on 31st December, 2009."

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolved to appoint the following persons as additional managers of the Company for an undetermined period of time:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Investment director	10 th June 1974	York (England)
Andrew Newington	40 Portman Square London W1H 6DA	Investment director	18 th January 1968	New York (USA)

All items on the agenda have thus been resolved on.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu

BC European Capital VIII-1, un "limited partnership", avec siège à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

représenté par CIE Management II LTD, avec siège social à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par Monsieur Pierre Stemper, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 16 février 2009 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

étant l'associé unique et détenant la totalité des trente mille (30.000) parts sociales émises dans Wolflux S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée en date du 4 décembre 2008 par acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-169 du 26 janvier 2009.

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'associé unique détient toutes les trente mille (30.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Changement de la dénomination sociale de la Société en de Wolflux S.à r.l. en Wolflux II S.à.r.l., et modification en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2) Décision concernant la fin de l'exercice social de sorte que le premier exercice social a commencé le 4 décembre 2008 pour se terminer le 15 février 2009, l'exercice social suivant ayant commencé le 16 février 2009, et modification en conséquence de l'article 11 des statuts de la Société;

3) Nomination de Mlle Josephine Pallett et de M. Andrew Newington en tant que gérants supplémentaires de la Société pour une durée indéterminée.

Après approbation de ce qui précède, l'associé unique a pris les résolutions qui suivent:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société de Wolflux S.à r.l. en Wolflux II S.à r.l..

L'associé unique a en conséquence décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Wolflux II S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier la fin de l'exercice social de sorte que le premier exercice social a commencé le 4 décembre 2008 pour se terminer le 15 février 2009, l'exercice social suivant ayant commencé le 16 février 2009 pour se terminer le 31 décembre 2009, les exercices sociaux suivants commencent le 1^{er} janvier 2010 correspondant aux années civiles.

L'associé unique a en conséquence décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui a commencée le jour de la constitution et s'est terminée le 15 février 2009. L'année sociale suivante commence le 16 février 2009 pour se terminer le 31 décembre 2009."

Troisième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes gérants supplémentaires de la Société pour une durée indéterminée:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Directeur d'investissement	10 juin 1974	York (Angleterre)
Andrew Newington	40 Portman Square London W1H 6DA	Directeur d'investissement	18 janvier 1968	New York (USA)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STEMPER - H . HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6481. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-neuf février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031859/242/133.

(090035986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Steinfort S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg E 2.823.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marc THEISEN, avocat, né à Luxembourg, le 5 novembre 1954, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue des Romains.

2. Madame Marianne DOLAR, gérante de société, née à Differdange, le 17 juillet 1957, épouse de Monsieur Marc THEISEN, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue des Romains,

ici représentée par Monsieur Marc THEISEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Que la société civile immobilière "STEINFORT S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 2823 (ci-après "la Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 5 mars 2002.

2) Que le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Que les comparants sont les seuls associés de la Société et qu'ils ont décidé d'un commun accord de dissoudre la Société avec effet immédiat et aux droits des parties.

4) Que la Société ne possède pas de biens et droits immobiliers.

5) Que chacun des associés reprend les actifs et passifs au prorata de sa participation dans la Société.

6) Qu'il en résulte, que la Société est dissoute, avec effet de ce jour, et que la liquidation est clôturée.

7) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

8) Que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2009. Relation GRE/2009/765. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031573/231/44.

(090035186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

GS Lux Debt Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Moorea 4 S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of February.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration num-

ber HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of Moorea 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143 069, incorporated by a deed of the under signed notary dated November 6, 2008, published in the Mémorial C, number 2931 of December 9, 2008.

Which appearing parties, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

Decision to amend the corporate name of the Company from "Moorea 4 S.à r.l." into "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

After this had been set forth, the shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to amend the corporate name of the Company from "Moorea 4 S.à r.l." into "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Advisors, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des 'Exempted Limited Partnerships' dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Offshore Advisors L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, un 'Kommanditgesellschaft' constitué et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA numéro 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son 'managing limited partner' GS Advisors VT, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4210108, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée "Moorea 4 S.à r.l.", ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 143 069, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2931 du 9 décembre 2008.

Les comparants, agissant en leur qualité susvisée, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de "Moorea 4 S.à r.l." en "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

Ceci ayant été exposé, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte de la décision suivante.

Résolution unique

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "Moorea 4 S.à r.l." en "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 février 2009. Relation: LAC/ 2009/6654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009031579/212/114.

(090034978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. W2007/W2008 Eagle S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.055.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of February.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI

Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of W2007/W2008 Eagle S.à r.l, a société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140 055, incorporated by a deed of the undersigned notary dated July 1st, 2008, published in the Mémorial C, number 1895 of August 1st, 2008.

Which appearing parties, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

Decision to amend the corporate name of the Company from "W2007/W2008 Eagle S.à r.l." into "GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

After this had been set forth, the shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to amend the corporate name of the Company from "W2007/W2008 Eagle S.à r.l." into "GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Advisors, L.L.C., ici représentée par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des 'Exempted Limited Partnerships' dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Offshore Advisors L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, un 'Kommanditgesellschaft' constitué et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro

d'immatriculation HRA numéro 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son 'managing limited partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4210108, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée "W2007/W2008 Eagle S.à r.l.", ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 140 055, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 1895 du 1^{er} août 2008.

Les comparants, agissant en leur qualité susvisée, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de "W2007/W2008 Eagle S.à r.l." en "GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

Ceci ayant été exposé, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte de la décision suivante.

Résolution unique

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "W2007/W2008 Eagle S.à r.l." en "GS Lux Debut Holdings VI S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "GS Lux Debut Holdings VI S.à r.l." "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demandé du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 février 2009. Relation: LAC /2009/6655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009031580/212/115.

(090034985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Ersa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 50, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 35.707.

Constatation de cessions de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite aux cessions de parts sociales en date des:

- 30 avril 1999
- 16 mars 2000
- 30 juillet 2004
- 15 septembre 2004, et
- 1^{er} août 2005,

signées par les cédants et les cessionnaires et acceptées par la gérance au nom et pour le compte de la société, le capital social de la société à responsabilité limitée ERSA SARL est désormais réparti de la façon suivante:

Monsieur Manou PFEIFFENSCHNEIDER, demeurant professionnellement à
L-2422 Luxembourg, 7, rue Renert, six cent parts sociales 600 parts sociales
Total, six cent parts sociales 600 parts sociales
Par conséquent, Monsieur Manou PFEIFFENSCHNEIDER, susvisé, est l'associé unique de la société à responsabilité
limitée ERSA SARL et ce depuis le 1^{er} août 2005.

Luxembourg, le 26.01.2009.

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2009030424/9323/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Arzachena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 77, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 144.940.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "GENII CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, demeurant à L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ARZACHENA S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont nominatives. L'assemblée générale délibérant à une majorité de 75% peut autoriser la conversion des actions en actions au porteur.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions à d'autres personnes, actionnaires ou non-actionnaires, est obligé de solliciter par lettre recommandée le consentement du conseil d'administration en l'informant de toutes les conditions relatives à la cession projetée. Il indiquera notamment de manière précise:

- l'identité du candidat cessionnaire;
- le nombre d'actions que le candidat cessionnaire souhaite acquérir;
- le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces actions;
- les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des actions.

Le conseil d'administration doit prendre position pour ou contre cette demande endéans 1 mois de la réception de celle-ci.

En cas de refus de consentement, le conseil d'administration est obligé à trouver un candidat acheteur pour les actions à céder.

Le conseil d'administration est tenu à offrir ces actions d'abord aux autres associés. A cette fin, il doit avertir les autres actionnaires par lettre recommandée, à envoyer dans les huit jours du refus du consentement, de toutes les conditions de la cession projetée.

Les actionnaires qui seraient disposés à acquérir tout ou partie des actions mises en vente sont obligés à mettre au courant le conseil d'administration de leurs intentions dans le mois de la réception de la lettre recommandée.

Si aucun associé n'est disposé à acquérir les actions mises en vente ou si seulement une partie desdites actions trouvent un candidat acheteur, le conseil d'administration est autorisé à offrir les actions restantes à des tiers.

Si plusieurs associés sont en concours pour racheter les actions, celles-ci seront partagées entre les intéressés au prorata du nombre des titres qu'ils possèdent.

Au cas où cette répartition donnerait lieu à des rompus, la Société rachèterait ses propres actions à concurrence du solde issu d'une répartition selon le prorata défini ci-dessus.

En cas de non accord des parties sur le prix de la cession, celui-ci sera fixé par des experts à choisir sur la liste des Réviseurs d'Entreprises agréés au Luxembourg. Chaque partie désigne son expert et ceux-ci désignent un troisième expert pour les départager.

Au cas où une des parties n'a pas désigné son expert dans les huit jours de l'invitation que l'autre partie lui a communiquée par lettre recommandée et au cas où les experts désignés par les parties ne peuvent se convenir sur le choix du troisième, la désignation des experts sera effectuée par le Président du tribunal de commerce du siège de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

Les frais d'expertise et de procédure sont à charge de chacune des parties à concurrence de la moitié.

La décision des experts n'est pas susceptible d'appel.

La détermination du prix de cession des actions par les experts oblige les associés à les acquérir.

Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant à l'unanimité, peut déterminer elle-même le prix de cession des actions en prévision de cessions ultérieures éventuellement projetées jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale décidant de l'approbation des comptes annuels.

Au cas où le conseil d'administration n'a trouvé aucun acheteur et s'il en a averti l'associé cédant dans les trois mois de son refus, l'associé cédant est libre de vendre ses actions dans les trois mois suivant à un intéressé de son choix.

Ces trois mois passés, les actions à céder seront à nouveau soumises au règlement déterminé ci-avant et les formalités dont il était question précédemment devront être accomplies à nouveau s'il y a lieu.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^e jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première prise de résolutions de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "GENII CAPITAL S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentais déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant à L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass;
 - b) Monsieur Romain BONTEMPS, réviseur d'entreprises, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy;
 - c) Monsieur Gérard LOPEZ FOJACA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 27 décembre 1971, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Bourgrund.
3. La société à responsabilité limitée "PKF Abax Audit", établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142867, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme: Monsieur Eric LUX, pré-qualifié, aux fonctions:
 - Monsieur Eric LUX, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration, et

- Messieurs Monsieur Eric LUX et Gérard LOPEZ FOJACA, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués de Société, chacun doté de tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2009. Relation GRE/2009/700. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031381/231/276.

(090035123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Whitehall European RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.335.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL EUROPEAN RE 3 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030407/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Iceland Glacier Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.824.

In the year two thousand and nine on the twelfth day of February.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Frank BAULER, accountant, professionally residing in Luxembourg, acting as representative of the board of directors of Iceland Glacier Products S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 1, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B128824,

pursuant to the circular resolutions taken by the board of directors of the Company (the Board) on February 11, 2009 (the Resolutions).

An extract of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated on 6 June 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1575 dated 27 July 2007, page 75595. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 11 August 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°2501 dated 13 October 2008, page 120021.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 180,685.18 (one hundred and eighty thousand six hundred and eighty-five Euro eighteen cents), represented by sixty-nine million nine hundred fifty-thousand (69,950,000) shares with a par value of 0.00258306 Euro each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

The authorised capital is set at EUR 431,241,867 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and forty-one Euro eight sixty seven Eurocents) divided into 166,950,000 (one hundred and sixty-six million nine hundred and fifty thousand) shares.

The Board is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital with or without increase of the issued number of shares, in whole or in part from time to time, within a period starting on 22 July 2008 and expiring on 22 July 2013 subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in Article 11 below.

The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends or to increase the share capital without issuance of new shares.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Board is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the period of five years mentioned above and to determine what issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

The Board is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the Board.

The Board is further authorised to create and issue within the limits set by the Company's authorised share capital, warrants entitling their holders to subscribe for new shares under the conditions to be set by the Board.

Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, the first paragraph of Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary."

3. The Board resolved in the Resolutions *inter alia*:

(i) to waive, for the purpose of the below increase in capital and to the extent required by law, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the Company's shares,

(ii) to increase, within the limits of the authorized share capital, the Company's subscribed share capital from EUR 180,685.18 (one hundred and eighty thousand six hundred and eighty-five Euro eighteen cents) to EUR 190,907.21 (one hundred and ninety thousand nine hundred and seven Euro twenty-one cents) by issuing 3,957,333 (three million nine hundred and fifty-seven thousand three hundred and thirty-three) shares (the New Shares), to the persons referred to in the Resolutions (the Subscribers) with a par value of EUR 0.00258306 (zero point zero zero two five eight three zero six Euro) each and a subscription price of EUR 0.75 (seventy-five Eurocents) each, the New Shares having been subscribed by the Subscribers as detailed in the Resolutions,

(iii) to accept and record subscriptions and full payment of the New Shares by way of (i) payments in cash in the aggregate amount of EUR 123,999.75 (one hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-nine Euro seventy-five cents) (the Contributions in Cash) and (ii) payments in kind for an aggregate amount of EUR 2,844,000.00 (two million eight hundred and forty-four thousand Euro) (the Contributions in Kind);

(iv) that the Subscribers are entitled to all the economic rights, such as, without limitation and for example, any dividend, as set out in the Articles, which are attached to the ownership of their respective New Shares with the effective date indicated in Resolutions,

v) with respect to the Contributions in kind, to acknowledge that the report to be issued by Certifica Luxembourg S.a r.l., having its registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, pursuant to articles 26-1 and article 32-1

(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, (the Auditor's Report) shall conclude as follows:

"On the basis of our review described above, nothing has come to our attention that suggests that the value of the contribution in kind did not correspond to at least to the nominal value and to the number of shares, including share premium, to be issued in exchange",

and that the issuance of the New Shares shall be effective as of the moment the Auditor's Report is issued,

(vi) With respect to the Contributions in Cash, to acknowledge that proper evidence of its payment by the relevant Subscribers on the Company's bank account has been given to the Board,

(vii) that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of full payment by way of contributions in kind and in cash shall be given to the public notary showing that the subscription amounts are available to the Company so as to allow said public notary to record that the New Shares issued to the Subscribers are fully paid up, and

(viii) to give, with full power of substitution, to any director of the Company, full power to appear, within a month of the Resolutions, before a notary public in Luxembourg to register the share capital increase decided under the Resolutions and record the subscriptions and payments made by way of contributions in kind and in cash, to amend the Articles of the Company and the share register accordingly and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

4. The 3,957,333 New Shares have been fully subscribed and paid up by the Subscribers by way of contributions in kind and in cash for an aggregate amount of EUR 2,967,999.75 (two million nine hundred and sixty-seven thousand nine hundred and ninety-nine Euro seventy-five cents) (the Subscription Amount).

5. The 3,957,333 (three million nine hundred and fifty-seven thousand three hundred and thirty-three) New Shares have been subscribed and paid up by the relevant Subscribers, the total sum of EUR 123,999.75 (one hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-nine Euro seventy-five cents) having been made available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirm this.

6. The Auditor's Report has been issued on February 10, 2009 and the 3,957,333 (three million nine hundred and fifty-seven thousand three hundred and thirty-three) New Shares have been subscribed and paid up by the relevant Subscribers by way of the Contributions in Kind for an aggregate amount of EUR 2,844,000.00 (two million eight hundred and forty-four thousand Euro), the Auditor's Report having been produced to the undersigned notary who acknowledge this.

7. The Contributions in Kind and the Contributions in Cash so made to the Company have been allocated to the nominal share capital account of the Company and to its share premium account as follows:

- nominal share capital account: EUR 10,222.03 (ten thousand two hundred and twenty-two Euro zero three cents);
- share premium account: EUR 2,957,777.72 (two million nine hundred and fifty-seven thousand seven hundred and seventy-seven Euro seventy-two cents).

8. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles is amended so as to have the following wording:

Art. 5. Corporate capital. "The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 190,907.21 (one hundred and ninety thousand nine hundred and seven Euro twenty-one cents), represented by 73,907,333 (seventy-three million nine hundred and seven thousand three hundred and thirty-three) shares with a par value of 0.00258306 Euro each."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Frank BAULER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Iceland Glacier Products S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B128824 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) en date du 11 février 2009 (les Résolutions).

Une copie des procès-verbaux des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 6 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1575, page 75595, du 27 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2501 en date du 13 octobre 2008, page 120021.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 180.685,18 (cent quatre-vingt mille six-cent quatre-vingt cinq euros et dix-huit cents), représenté par 69.950.000 (soixante-neuf million neuf-cent cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de 0,00258306 euros chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 431.241.867 (quatre cent trente et un mille deux cent quarante et un euro huit cent soixante-sept cents) divisé en 166.950.000 (cent soixante-six million neuf cent cinquante mille) actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé d'augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, de temps en temps, au cours d'une période débutant le 22 juillet 2008 et expirant le 22 juillet 2013 sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues par l'Article 11 pour les décisions ordinaires.

Le Conseil d'Administration est ici autorisé de déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y inclus des primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution des actions entièrement souscrites aux actionnaires en lieu et place de dividendes ou d'augmenter le capital social sans en émettre des nouvelles.

En relation avec l'autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la période de cinq ans susmentionnée et de déterminer la prime d'émission, s'il y en a une, qui devra être payée dans le contexte de cette augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration est ici autorisé d'émettre des bons convertibles ou des instruments assimilés ou encore des bons avec des droits de souscription ou enfin d'émettre tout instrument de dette financière convertible en actions sous les conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration est ici autorisé de créer et d'émettre dans la limite du montant du capital autorisé, des bons de souscription d'actions donnant droit à leurs détenteurs de souscrire de nouvelles actions sous les conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour rendre effective l'augmentation de capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil d'Administration nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire."

3. Le conseil d'administration, dans les Résolutions, a décidé:

(i) de renoncer, pour les besoins de l'augmentation de capital reprise ci-dessous et pour autant que cela soit prévu par la loi, aux droits préférentiels des actionnaires existants de la Société en relation avec l'émission des actions de la Société.

(ii) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social souscrit de la Société de EUR 180.685,18 (cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt cinq euros et dix-huit centimes) à EUR 190.907,21 (cent quatre-vingt-dix mille neuf cent sept euros et vingt et un cents) par l'émission de 3.957.333 (trois millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent trente-trois) actions (les Nouvelles Actions) au bénéfice des personnes indiquées au sein des Résolutions (les Souscripteurs), ayant une valeur nominale de 0,00258306 euro (zéro virgule zéro zéro deux cinq huit trois zéro six euro) chacune et un prix de souscription de EUR 0,75 (soixante-quinze eurocents) chacune, les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(iii) d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et libérations complètes des Nouvelles Actions par voie (i) de paiements en numéraire d'un montant total de EUR 123.999,75 (cent vingt trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quinze cents) (les Apports en Numéraire) et (ii) les paiement en nature d'un montant total de EUR 2.844.000,00 (deux millions huit cent quarante-quatre mille euros) (les Apports en Nature);

(iv) que les Souscripteurs ont droit à tous les droits économiques tels que, sans limitation et par exemple, tout dividende, tel que défini dans les Statuts, qui sont attachés à la propriété de leurs Nouvelles Actions respectives à la date d'effet indiquée dans les Résolutions;

(v) en rapport avec les Apports en Nature, de constater que le rapport devant être émis par Certifica Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en accord avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (le Rapport d'Auditeur) devra conclure comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission",

que l'émission des Nouvelles Actions sera effective au moment de l'émission du Rapport d'Auditeur.

(vi) en rapport avec les Apports en Numéraire de prendre acte que preuve de leur paiements par les Souscripteurs concernés sur le compte bancaire de la Société a été donnée au Conseil;

(vii) que l'augmentation de capital sera enregistrée sous la forme d'un acte notarié à l'occasion duquel, entre autres choses, la preuve du paiement complet par voie de contributions d'apports en nature et en numéraire sera donnée au notaire démontrant ainsi que les montants souscrits sont mis à la disposition de la Société de façon à permettre au notaire soussigné d'enregistrer les Nouvelles Actions émises aux Souscripteurs comme entièrement libérées; et

(viii) de donner, avec tout pouvoir de substitution, à tout administrateur de la Société, tout pouvoir pour comparaître, dans un délai d'un mois à partir de la date des Résolutions, devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer l'augmentation de capital décidée dans ces Résolutions et d'enregistrer les souscriptions et les paiements faits par voie de contribution en nature et en espèce, de modifier les Statuts de la Société ainsi que le registre des actionnaires et de faire tout ce qui semblera nécessaire ou utile en relation avec cet acte.

4. Les 3.957.333 (trois millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent trente-trois) Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs par le biais d'apports en nature et en numéraire s'élevant à un montant total de EUR 2.967.999,75 (deux millions neuf cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros et soixante-quinze cents) (le Montant de Souscription).

5. Les 3.957.333 (trois millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent trente-trois) Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées par les Souscripteurs concernés, la somme totale de EUR 123.999,75 (cent vingt trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quinze cents) ayant été mise à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

6. Le Rapport d'Auditeur a été émis le 11 février 2009 et les 3.957.333 (trois millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent trente-trois) Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées par les Souscripteurs par le biais des Apports en Nature pour une somme totale de EUR 2.844.000,00 (deux millions huit cent quarante-quatre mille euros), le Rapport d'Auditeur ayant été produit devant le notaire soussignée qui le constate.

7. Les Apports en Nature et les Apports en Numéraire ainsi faits à la Société ont été alloués sur le compte du capital social de la Société et sur le compte de primes d'émission comme suit:

- compte capital social: EUR 10.222,03 (dix mille deux cent vingt-deux euros);
- compte de primes d'émission: EUR 2.957.777,72 (deux millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent soixante-dix-sept euros et soixante-douze cents).

8. En conséquence de l'augmentation du capital social susmentionnée de la Société, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 190.907,21 (cent quatre-vingt-dix mille neuf cent sept euros et vingt et un cents), représenté par 73.907.333 (soixante-treize millions neuf-cent sept mille trois cent trente-trois) actions ayant une valeur nominale de 0,00258306 chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ trois mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BAULER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2009. Relation GRE/2009/657. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 24 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031551/231/241.

(090035223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.259.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 24 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour CEA INVESTMENTS LIMITED

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009030331/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Whitehall European RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.333.

—
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL EUROPEAN RE 1 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030333/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Whitehall French RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.808.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 12 S.à r.l.
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009030346/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Whitehall French RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.807.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 11 S.à r.l.
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009030350/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Whitehall French RE 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.796.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 10 S.a r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030353/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Whitehall French RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.603.

—
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 3 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030354/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

InterFact S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.163.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2008 que les mandats de Monsieur Martin Lippert, Monsieur Morten Brogger, Monsieur Nicolas Kremer et Monsieur Jean Mandeville en tant que membres du conseil de gérance de la Société, ont été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2008.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Martin Lippert,
- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Nicolas Kremer
- Monsieur Jean Mandeville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009031758/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Ananas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031254/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00477. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Golden City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.703.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 16 février 2009

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur de la catégorie A et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie B.

3. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Xavier SOULARD, pré-cité, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GOLDEN CITY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A

Signatures

Référence de publication: 2009030384/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Tosca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 32.467.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TOSCA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.467, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 175 du 29 mai 1990,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg..

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53071. Reçu douze euros (12,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031584/211/70.

(090035280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Carlogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.816.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2009.

Pour Carlogy S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031251/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07922. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Trillium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.158.840,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.806.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2009.

Pour TRILLIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à.r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031250/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07924. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.502.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 décembre 2008.

Résolutions.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009030410/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08373. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Varese Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 245.450,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.367.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2009.

Pour Varese Holdings S.à r.l. (in liquidation)

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031252/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07921. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090034908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Lucky Lux Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.584.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2009.

Pour Lucky Lux Consulting G.m.b.H.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031253/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07919. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090034910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 janvier 2009.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 janvier 2009 que Monsieur Petrus VAN DE PAS, demeurant à 56, Eijkenstein, NL-1187 HX Amstelveen, Pays-Bas, est nommé membre du Comité Exécutif de Cargolux Airlines International S.A..

Par conséquent, le Comité Exécutif se compose à compter du 16 janvier 2009 comme suit:

Ulrich Ogiermann President & CEO
Président du Comité Exécutif
David Arendt Executive Vice President & CFO
Jean-Claude Schmitz Senior Vice President Maintenance & Engineering
Robert Van de Weg Senior Vice President Sales & Marketing
Petrus Van de Pas Senior Vice President & COO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour extrait conforme

Christophe DIERET

Un mandataire

Référence de publication: 2009030451/1915/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 352.275,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.515.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- LBREP II FOX S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 123.121,

- Cast Partners S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 122.017. Both here represented by Mr Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on January, 2009. The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "FOX Luxco S.à rl." (the "Company") with registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 123.515, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 14, 2007, n° 374 and whose by laws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary, dated December 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 5, 2007, n° 2815.

II. The sole shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 18, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Chades de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

IV. The sole shareholders resolve to accept the resignation of Mr Benoît Bauduin as Category B Manager as of September 1, 2008 and of Mr Francesco Abbruzzese as Category B Manager of the Company, with immediate effect, and to grant them the discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

V. The sole shareholders resolve to appoint for an unlimited period Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VI. The sole shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
- Mr David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);
- Mr Michael Denny, prenamed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail,

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known at the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LBREP II FOX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.121,

Cast partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège, social au 25B, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.017 ici représentées par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en janvier 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés uniques de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "FOX Luxco S.à r.l: (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B. sous le numéro 123.515 constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2007, n°374 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 18 octobre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 décembre 2007, n°2815.

II. Les associés uniques décident de transférer le siège social de la Société du 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. Les associés uniques décident d'accepter les démissions de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie B avec effet au 1^{er} septembre 2008 et de M. Francesco Abbruzzese de son poste de gérant de Catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et décident de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

V. Les associés uniques décident de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. Les associés uniques reconnaissent que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle G1U 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);

M. Michael Denny, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Abbruzzese, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. LAC/2009/1356. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins publication au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031585/211/114.

(090035300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

HSBC Property Investment (Greece), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place W. Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 116.981.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009031207/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00182. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Ginevra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.069.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17/12/2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17/09/2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sandro CAPUZZO, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/09/2008

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GINEVRA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009030446/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Ananas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031255/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00479. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Giengen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.849.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030465/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Cinnamon Winds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.555.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 janvier 2009

1) Fin du mandat d'administrateur B de:

- M. Benoît NASR

2) Fin du mandat d'administrateur B et de président du conseil d'administration de:

- M. Carl SPEECKE

3) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 de:

- M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur B.

- M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur B.

4) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

- M. Koike KAZUTOSHI.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cinnamon Winds S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) SA.

Signatures

Référence de publication: 2009030382/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Miwweltrend, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.754.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 29 décembre 2008

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre, à onze heures, les actionnaires de la société MIWWELTREND se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

Les actionnaires ratifient donc la nomination de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société Fiduciaire FRH S.à r.l..

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Koetschette, le 29.12.2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009030433/9323/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Agroindustriel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 mai 2008

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

- Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030390/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Whitehall European RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.334.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL EUROPEAN RE 2 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030406/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.604.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009030436/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Synapse Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031142/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08499. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Offenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.898.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunningham,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009030432/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Langenhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.424.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030481/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Vimowa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5695 Emerange, 1, Dublinsberg.

R.C.S. Luxembourg B 33.820.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 03.02.2009 que:

- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont prorogés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014 à savoir:

* Madame Huguette Spieles, administrateur, demeurant à L-5695 Emerange, 1, Dublinsberg;

* Monsieur Xavier Molitor, administrateur, administrateur-délégué, demeurant à L-5695 Emerange, 1, Dublinsberg;

* Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., commissaire aux comptes, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917.

- Madame Viviane Loudvig-Spieles, née le 10.06.1967 à Bettembourg, demeurant à L-5695 Emerange, 8, rue de Mondorf est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Claude Wagener, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009030394/7262/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Arcold, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 32.529.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, acte publié au Mémorial C no 167 du 21 mai 1990.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/09.

Pour ARCOLD S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031136/3123/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06120. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.
